

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



**SOMMAIRE**

Pensions des veuves de guerre remariées.

**Notes et Informations**

Le paiement du rajustement. — Aux brossiers. — Aux tricoteurs.  
A vendre.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la séance du  
Conseil d'Administration du 5 septembre. — Comptes rendus de  
réunions de Régionales et de Départementales. — Lettre de camarade.

**Administration :**

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

80 P. 606

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, ancien Président de la République.

## COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIE ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

## La pension des veuves de guerre remariées

De tout temps la méthode qui consiste à faire des économies est de rigueur. Qu'il s'agisse du simple budget familial ou du budget de la grande famille, celui de la France, les dépenses doivent être soigneusement étudiées et décidées.

A l'heure actuelle, le grand argentier de notre pays élabore le projet de loi de finances pour l'année prochaine.

Plus que jamais la France doit faire des économies et son ministre des Finances rogne et supprime toute dépense qu'il juge trop élevée ou superflue. Malheureusement, dans son ardent désir de réaliser des prodiges, il s'attaque à des droits acquis. N'a-t-il pas l'intention d'incorporer dans la loi de finances un article qui supprimerait la pension des veuves de guerre remariées. Quelques phrases, quelques mots même, suffiraient, si l'on n'y prenait garde, pour ébranler l'édifice de réparation qu'est pour nous la loi du 31 mars 1919.

Je ferai remarquer tout d'abord qu'il est impossible qu'une loi fondamentale soit modifiée d'une façon aussi importante par un simple article de loi de finances. La loi du 31 mars 1919 est en somme la charte des victimes de la guerre, et une charte ne se modifie pas aussi aisément, surtout lorsqu'il s'agit de revenir sur des engagements pris.

Je ne discute pas si la pension des veuves de guerre remariées doit ou non être supprimée, je me contente simplement de faire cette remarque: l'Etat ne peut logiquement modifier une loi que pour l'amender. Or, la suppression de la pension des veuves de guerre remariées ne constitue pas un amendement et si nous l'acceptons nous laisserions créer un précédent fâcheux.

La loi du 31 mars 1919 ne doit pas plus qu'une autre être constamment menacée sous prétexte d'économies. Elle a été élaborée et votée à une époque où les cœurs, encore serrés par les souffrances de la guerre, savaient ce qu'ils devaient aux foyers assombrés par la mort de leurs chefs ou par le retour de ces derniers, glorieusement mais gravement mutilés. Cette reconnaissance s'efface peu à peu et aujourd'hui il est impossible de comprendre, comme en 1919, les sentiments qui ont présidé à l'élaboration de notre loi. Hélas ! ces sentiments seront de moins en moins compris, ne nous le dissimulons pas.

Pour justifier la suppression de la pension des veuves de guerre

remariées, ceux qui la désirent crient bien fort que la veuve de guerre s'étant remariée a retrouvé un nouveau soutien qui justifie le retrait de sa pension. N'en est-il pas de même pour les veuves de fonctionnaires ou de militaires de carrière qui se remarient ? leur pension de veuve leur est acquise et jamais il n'est venu à l'idée de la leur supprimer. La chose est rendue impossible, nous dit-on, en raison des engagements pris et des retenues effectuées sur les émoluments de leurs maris. Mais alors, les engagements pris par la loi du 31 mars 1919 sont-ils moins respectables ? Et le sang versé par nos glorieux camarades n'est-il pas aussi important que des retenues sur traitements ?

De plus, si les ressources l'avaient permis, l'Etat aurait accordé un capital aux veuves de guerre, pourrait-il aujourd'hui, si celles-ci se remariaient, en demander la restitution le lendemain de leur mariage ? Assurément non.

A mon avis, et il est celui de beaucoup, il n'est plus temps de discuter du droit des veuves de guerre remariées. Ceux qui désirent le retrait de ces pensions ne sont pas mutilés, et les quelques mutilés qui partagent cette opinion ne comprennent pas la grave répercussion que peut avoir pour nous une telle modification. Nous ne devons revenir sur le passé que pour faire mieux et il est impossible aux victimes de la guerre de laisser mutiler leur contrat de réparation.

FAVRET.

N. B. — Je vous ai donné les raisons qui me font militer en faveur du maintien des pensions des veuves de guerre remariées et l'Union des Aveugles de guerre serait heureuse d'avoir votre avis à ce sujet.

F.



## NOTES & INFORMATIONS

### Le paiement du rajustement

L'augmentation de 80 0/0 n'est pas perçue aussi aisément que nous étions en droit de l'espérer et nous sommes étonnés des nombreuses lettres qui nous parviennent nous informant des réponses faites soit par des percepteurs, soit par des employés de l'administration des postes.

A certains camarades, il fut répondu que les grands mutilés ne devaient pas bénéficier de cette augmentation, à d'autres, qu'aucune instruction n'était donnée par le ministre des Finances pour le paiement de l'augmentation. Quoiqu'elles aient été tardives, les instructions du ministre des Finances permettent tout de même le paiement de la pension au nouveau taux depuis le 20 août dernier.

Les mutilés peuvent exiger de leur percepteur ou de l'employé des postes, le paiement de leur pension au nouveau taux. Ils doivent également demander une feuille de déclaration à remplir de suite, feuille permettant le décompte du rappel à dater du 1<sup>er</sup> janvier.

La circulaire ministérielle spécifie en outre que les titulaires d'une pension définitive, qui avaient perçu leur trimestre échu à dater du 1<sup>er</sup> juillet avant l'application de la loi, doivent percevoir leur trimestre venant à échéance à dater du 1<sup>er</sup> octobre au nouveau taux, et le rappel du rajustement du trimestre précédent doit leur être remis en même temps.

Les camarades qui rencontreraient des difficultés à ce sujet sont priés d'invoquer le texte de la circulaire ministérielle du 24 juillet, titre III, ainsi conçu :

« Les suppléments afférents aux arrérages trimestriels échus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1925 et déjà payés, seront réglés en même temps que les arrérages trimestriels suivants. »

### FRANCEVILLE

Mlle Arbel, vice-présidente de notre Comité d'action, dont tous les camarades connaissent la sollicitude pour nous, est venue visiter Franceville. Tous les camarades présents ont été extrêmement touchés et heureux de la voir et les enfants lui ont offert une gerbe de fleurs en témoignage de leur gratitude.

### AUX BROSSIERS

La maison Midsky informe les brossiers qu'elle tient à leur disposition toutes sortes de mélanges et de soie de Russie pure cuite. Les camarades sont priés de s'adresser directement à la maison, 2, rue des Tanneries, à Paris, qui leur fera des envois soignés contre remboursement.

### AUX TRICOTEURS

Martin Paul fait connaître aux tricoteurs que M. Hermann, 143, rue Saint-Martin, à Paris, confie des travaux de tricotage à façon. M. Hermann donne la préférence aux Aveugles de guerre, se présenter à lui de la part de Martin (Paul), de La Courneuve (Seine).

Le camarade qui désirerait vendre une machine « Braille » Stainsby est prié d'en aviser M. Lejeune, 221, rue Championnet, à Paris, en lui indiquant le prix et l'état de la machine.

Le Serrec (Yves), 115, rue des Gouédic, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), désire acheter d'occasion une guillotine pour la broserie, le camarade qui serait vendeur de cet outil est prié de correspondre directement avec Le Serrec.

Molinier (Bernard), de Lassay (Mayenne), prie le camarade qui serait désireux de vendre un couteau de brossier de l'en aviser et de lui faire connaître son prix.

A vendre :

Ensemble : une machine 60 c/m. Dubied, rayeur et cames auxiliaires; une machine 50 c/m. Dubied, 2 bobinoirs et 2 roues, 2 tavelles, 1 auto-paraffineur, 2 tables, 1 mannequin, 1 casier pour laines de 2 m. de haut sur 1 m. 50 large, une centaine de bobines et 70 kilos de laines de différentes couleurs. Prière de s'adresser à René Vallery, 24, rue Montbrun, à Paris (14<sup>e</sup>)

En bloc ou séparément :

2,50 « Dubied » état neuf, 1, 36 j. 32 état neuf, 2 claens bon état, bobinoir automatique, 4 broches « Dubied » (tout neuf), surjeteuse raseuse Merrow, deux ans de service. Deux grands rouets à main

et deux rouets métalliques munis d'un auto-paraffineur. Une machine à gratter modèle combiné. S'adresser au camarade Galis, place Théodore-Desclaux, Tonneins (Lot-et-Garonne).

Du camarade A. Lacotas :

1° Grands vins de table des Etablissements Coste (Folcher) :

Tarif au 1<sup>er</sup> octobre 1925 :

	Pièce	1/2 pièce
Vin rouge coteau 9° .....	355	193
Vin rouge coteau supérieur 10° .....	370	200
Vin blanc sec 9° .....	385	210
Vin blanc picpoul 10° .....	420	225
Vin blanc picpoul vieux 10° .....	450	240

Ces prix s'entendent à la pièce de 220 litres ou à la demi-pièce de 110 litres, franco de port, de régie et de logement, gare destinataire.

Nota. — Etant donné leur supériorité, les vins de la récolte 1924 sont très demandés et s'épuisent rapidement.

Je conseille aux camarades qui auraient des ordres à me confier de me les adresser tant qu'il y a un peu de disponible.

2° Comptoir Provençal, Montpellier.

Huile d'arachide garantie pure (premier choix) .....	6 50
Huile de table (surfine) .....	7 »
Huile d'olive garantie pure (extra) .....	8 25

Ces prix s'entendent pour marchandise rendue franco gare destinataire ou à domicile pour nos clients habitant de grandes localités desservies par les factages des Compagnies.

Les expéditions se font en bonbonnes prêtées de 5 et 10 litres. Paiement à 30 jours net de la date d'expédition ou contre remboursement. (Au choix de nos clients.)

A. Lacotas, 5, rue Gerhardt, Montpellier.

# Chronique de l'U. A. G.

## CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, du 16 septembre au 15 octobre, une somme de 7.400 francs, se répartissant comme suit :

Naissances .....	4.000 francs
Décès .....	3.000 francs
Secours .....	400 francs

Il y a lieu d'ajouter à ces 7.400 francs, une somme de 1.000 francs pour prêts d'honneur.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 7 demandes de secours sur lesquelles 5 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucun secours.

## ENTRE NOUS

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Léon Devidal, de Monastier (Haute-Loire), nous font part de la naissance de leur 6<sup>e</sup> enfant, Aimé-Joseph, né le 11 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Pierre Bertrand, de Frayssinhes (Aveyron), nous font part de la naissance de leur fille Denise, née le 2 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Jean Toudic, de Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur 3<sup>e</sup> enfant, Denise-Marie, née le 17 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Alphonse Gable, d'Auxelles-Haut (Territoire de Belfort), nous font part de la naissance de leurs jumelles Suzanne et Germaine, nées le 15 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Girault, de Fonfreroux-Souvigné (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur 3<sup>e</sup> enfant, Thérèse, née le 20 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Félix Véron, du Kremlin-Bicêtre (Seine), nous font part de la naissance de leur 2<sup>e</sup> enfant, Charles, né le 16 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Louis Alquier, de Revel (Haute-Garonne), nous font part de la naissance de leur 3<sup>e</sup> enfant, Pierre, né le 5 septembre 1925.

Notre camarade et Mme René Marchal, de Roches-sur-Rognon (Haute-Marne), nous font part de la naissance de leur 7<sup>e</sup> enfant, Robert, né le 12 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Baldy, de Mechmont (Lot), nous font part de la naissance de leur 4<sup>e</sup> enfant, Pierre, né le 26 septembre.

Notre camarade et Mme Sabier, de Deuil (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils, Paul, né le 22 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Alaux, d'Espalion (Aveyron), nous font part de la naissance de leur 2<sup>e</sup> fille Jeannette, née le 16 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Esclaine, de Vernoux (Ardèche), nous font part de la naissance de leur 3<sup>e</sup> fille, Arlette, née le 27 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Dumontet, de Saint-Désiré (Allier), nous font part de la naissance de leur fils, Yves, né le 6 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Sadik Simoun, de Carthagène (Tunisie), nous font part de la naissance de leur 5<sup>e</sup> enfant, Henri, né le 30 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Brunon, de Lozinghem (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur 7<sup>e</sup> enfant, Jean, né le 28 septembre 1925.

Notre camarade et Mme Raoul Hédouin, de Ocqueville (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur 2<sup>e</sup> fille, Jacqueline, née le 8 octobre 1925.

Notre camarade et Mme Octave Grousset, de Rouvres (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur 3<sup>e</sup> enfant, Albert, né le 8 octobre 1925.

Notre camarade et Mme Pavil, de Paris, nous font part de la naissance de leur 5<sup>e</sup> enfant, Denise, née le 10 octobre 1925.

Notre camarade et Mme Jacques Coat, de Saint-Servais (Finistère), nous font part de la naissance de leur 3<sup>e</sup> enfant, Jacques, né le 3 octobre 1925.

Notre camarade et Mme Bouheret, de Mesvres (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur 3<sup>e</sup> enfant, Philippe, né le 5 octobre 1925.

Notre camarade et Mme Goossens-Pilu, de Lille (Nord), nous font part de la naissance de leur fille Jeannine, née le 10 octobre 1925.

Notre camarade et Mme Santini, de Catamaccioli (Corse), nous font part de la naissance de leur fils, Victor, né le 2 septembre 1925.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### MARIAGES

Notre camarade Brebion, de Hyères (Var), nous fait part de son mariage avec Mlle Maria Vasseur.

Notre camarade Fenardent, de Equerdreville (Manche), nous fait part de son mariage avec Mlle Blanche Holley, qui a été célébré à Cherbourg le 19 septembre 1925.

Notre camarade Jean Gallo, de Maussane (Bouches-du-Rhône), nous fait part de son mariage avec Mlle Rose Vulpian, qui a été célébré le 15 octobre 1925.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Gabriel Cremel, de Lunéville (M.-et-M.), décédé le 2 octobre 1925.

De notre camarade Mathurin Nicolas, de Riec-sur-Belon (Finistère), décédé le 13 octobre 1925.

De notre camarade Vivot, d'Amiens (Somme), décédé le 24 septembre 1925.

De notre camarade Charles Dumont, de Guingamp (Côtes-du-Nord), survenu le 11 septembre 1925.

Du beau-père de notre camarade Pierre Cado, de Plouay (Morbihan), survenu le 13 juillet à l'âge de 69 ans.

De la femme de notre camarade François Baron.

Du fils de notre camarade Lafon, de Saint-Cirgues (Corrèze), décédé le 26 septembre à l'âge de 13 ans.

De la belle-mère de notre camarade Petit, de Saacy-sur-Marne, survenu le 12 juillet à l'âge de 79 ans.

Du père de notre camarade Delhomme, de Ligugé (Vienne), décédé le 25 septembre 1925.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

## Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration

DU 5 SEPTEMBRE 1925

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Grillet.

Sont présents : L'Evesque, Grillet, Favret, Bois, Conan, Fauvel, Goubin, Laffargue, Lauté, Malgat, Noireaux, Virot.

Ont écrit : Scapini, Antoine, Bardoux, Cabasson, Leloup, Robert Maurice, qui donnent pouvoirs au secrétaire général, Amar pouvoirs à Bertrand ou à Lauté, Lallement et Toudouri, pouvoirs au président, Derunder pouvoirs à Noireaux, Izaac.

Assistent à la réunion M. de Traversay, président du Comité d'action, les camarades Mariani, Rousseau, Saillot.

1° Situations financières de juillet et d'août adoptées à l'unanimité.

2° Rapports moral et financier pour l'exercice 1924-1925.

Antoine, Bardoux, Cabasson, Derunder, Lallement, Lagarde, Leloup, Izaac, Robert Maurice, Toudouri approuvent ces deux rapports.

Grillet demande aux administrateurs présents de vouloir bien donner leur avis sur les deux rapports.

A l'unanimité des membres présents le rapport moral et le rapport financier sont adoptés.

3° Tirage au sort des candidats administrateurs pour l'établissement du bulletin de vote.

Le secrétaire général informe le Conseil qu'il a demandé dans la note du secrétariat d'accord avec MM. de Traversay et L'Evesque, que, pour éviter le retour des incidents pénibles qui ont été soulevés dernièrement par un membre de l'Union, les guides des administrateurs présents assistent au tirage au sort des candidats.

Lecture de la lettre de Cabasson à ce sujet.

Lauté. — Demander la présence des guides pour le tirage au sort des candidats administrateurs, serait laisser croire qu'on ne peut avoir confiance en MM. de Traversay, L'Evesque et Favret. Je demande que nous ne changions rien à notre manière de faire.

Grillet met aux voix la motion suivante, elle est adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil d'administration ayant une entière confiance en MM. de Traversay, L'Evesque et Favret, décide de procéder comme par le passé au tirage au sort des candidats. »

MM. de Traversay et L'Evesque procèdent au tirage au sort des candidats et la liste est établie comme suit :

- |                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| 1. Martin (Paul),        | 8. L'Evesque (Gaston). |
| 2. Cardot (Désiré),      | 9. Cabasson (Maurice), |
| 3. Malingre (Hippolyte), | 10. Izaac (Henri),     |
| 4. Dufourc (Pierre),     | 11. Lallement (Henri), |
| 5. Bloncourt (Elie),     | 12. Dubois (Charles).  |
| 6. Goubin (Eugène),      | 13. Malgat (Gaston),   |
| 7. Antoine (Louis),      | 14. Favret (René).     |

4° Démission d'un administrateur.

Lecture est donnée de la lettre de notre camarade Gudefin par laquelle il donne sa démission d'administrateur.

Lecture des lettres de Cabasson, Robert Maurice et Toudouri à ce sujet.

Grillet met aux voix la motion suivante :

« Le Conseil d'administration accepte la démission de Gudefin, « tout en exprimant ses regrets de voir ce bon camarade et administrateur dévoué quitter le Conseil. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité, moins une abstention (Conan).

5° Ratification d'une dépense à Franceville.

Le secrétaire général. — La réparation des puisards entraîne une dépense de 2.800 francs. Il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle, puisque nous avons décidé de conclure l'accord avec les entrepreneurs moyennant une réduction de 3.000 francs, étant entendu que nous nous chargerions de quelques réparations.

Après les explications du secrétaire général, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, ratifie la dépense de 2.800 francs.

6° Renouvellement des membres composant le Comité de la Caisse Fraternelle.

Sont désignés pour septembre, octobre et novembre : Conan, Lauté, Laffargue, Virot.

7° Lecture du compte rendu de la réunion de la Seine-Inférieure.

8° Questions diverses :

Admission de nouveaux membres.

Les camarades Arona Marigor, Ledieux et Kuster sont admis membres titulaires à titre définitif.

La candidature de M. Eveilleau n'est pas retenue.

Organisation du banquet devant clôturer l'assemblée générale.

Dufourc, chargé par le Conseil de s'occuper de cette question, met le Conseil au courant de ses démarches.

Après les explications de Dufourc, le Conseil décide de faire le banquet au restaurant Coquet, où nous l'avons déjà fait l'année écoulée. Le prix est de 22 francs par couvert.

Lecture de la lettre de démission de membre de l'U. A. G. de Boidin.

Le Conseil prend acte de cette démission.

Lecture de la lettre de Briant, mécontent des paroles prononcées par Laffargue au cours de la précédente réunion.

Laffargue. — Je n'ai prononcé ces paroles que parce que Boidin avait invoqué le témoignage de Briant. Si Briant ne partage pas la façon de voir de Boidin, il n'a qu'à s'en prendre à ce dernier.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de publier la lettre de Briant et passe à l'ordre du jour.

Lecture de la lettre de Satgé au sujet de la décision du Conseil d'administration du 4 juillet de ne pas tenir compte du procès-verbal de la réunion de la départementale du Tarn et demandant que le dépouillement du scrutin pour les élections des nouveaux administrateurs ait lieu publiquement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la lettre de Satgé, maintient sa décision du 4 juillet estimant qu'un blâme ne peut être infligé au Conseil d'administration ou à un administrateur que par une Assemblée générale. Il rappelle, en outre, au camarade Satgé que les opérations du dépouillement du scrutin ont de tout temps été publiques. Elles auront lieu cette année à partir du mercredi précédant l'assemblée générale, tous les jours, de 11 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 15 h. 30.

Lecture des lettres des camarades Remy (Jules), Godefroy et Mulsant.

Le Conseil remercie vivement ces trois camarades des marques de sympathie à son égard et particulièrement à l'égard du Bureau.

Le secrétaire général met le Conseil au courant de la visite de ce jour de MM. Carton et Falcou et fait donner lecture de la lettre qui vient d'être reçue à l'U. A. G. et adressée par M. Carton.

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. Carton, fondé de pouvoir et délégué de l'Office des cartes d'abonnement à l'Exposition, au sujet de la tombola qu'il compte organiser à l'Exposition des Arts décoratifs au profit de l'Union des Aveugles de Guerre et après

les explications fournies par le secrétaire général, le Conseil d'administration accepte la proposition qui lui est faite et remercie les organisateurs de leur généreuse initiative.

Le Conseil désigne M. Scapini, président du groupement, pour faire partie du Comité d'organisation.

Noireaux demande que l'U. A. G. s'inscrive pour une somme indéterminée dans la souscription ouverte pour les blessés au Maroc.

Bois s'associe à l'idée de Noireaux.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration décide d'ouvrir un crédit de 500 francs pour permettre au Bureau, le cas échéant, d'adhérer à la souscription ouverte pour les blessés au Maroc.

La séance est levée à 16 heures 30.

### **Compte Rendu de la Réunion des Commissaires Masseurs du 3 Octobre 1925**

Les commissaires masseurs se sont réunis le 3 octobre; étaient présents : Cardot, Erb; excusés : Riou, Mauger; assiste à la réunion : Favret.

Les commissaires masseurs prirent connaissance de la réponse du ministre du Travail au sujet de l'article 24 de l'arrêté du 8 juillet 1920, dont copie ci-dessous :

« Comme suite à ma dépêche du 11 juin et en réponse à votre  
« lettre, j'ai l'honneur de vous informer que la sous-commission du  
« tarif des frais médicaux, appelée à se prononcer sur le point de  
« savoir s'il n'y aurait pas lieu de modifier le tarif des frais médicaux  
« en matière d'accidents du travail en vue d'y introduire le taux de  
« rémunération des masseurs effectuant des massages sur l'indication  
« du médecin, a émis, dans sa séance du 21 juillet 1925, l'avis  
« qu'étant données les dispositions formelles de l'article 4 de la loi  
« du 9 avril 1898, mis en application par les articles 24 et 30 de  
« l'arrêté du 8 juillet 1920 fixant le tarif des frais médicaux en  
« matière d'accidents du travail, qui ne concernent que les docteurs  
« en médecine, il n'est pas possible de comprendre dans ledit tarif les  
« masseurs et les infirmiers. »

### **Groupement Régional du Nord et du Pas-de-Calais de l'U. A. G.**

Compte rendu de l'assemblée régionale du 13 septembre 1925.

La 4<sup>e</sup> Assemblée régionale a eu lieu, le dimanche 13 septembre, dans la salle du Conservatoire de Lille.

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Planquette, entouré des membres de la Commission restant en fonction.

Le président, tout en regrettant que de nombreux camarades s'abstiennent encore d'assister à l'Assemblée régionale, constate avec plaisir que le nombre des présents est sensiblement égal à celui de l'année dernière. Après leur avoir souhaité la bienvenue, il remercie le maire de Lille d'avoir mis, comme les années précédentes, la salle à notre disposition, puis il fait un exposé rapide des événements survenus depuis la dernière Assemblée, adressant aux camarades Hennebicq et Duforest, ainsi qu'à MM. Dhonce et Piat, ses sentiments de profonde reconnaissance pour le concours qu'ils lui ont apporté depuis la création du groupement.

Le secrétaire annonce que trente-neuf camarades sont présents et donne lecture des lettres de trois camarades envoyant leurs pouvoirs.

Lecture est donnée du compte rendu de la 3<sup>e</sup> Assemblée régionale, puis des procès-verbaux des réunions de commissions du 1<sup>er</sup> février et du 29 juin qui fournissent à l'Assemblée tous les éléments d'appréciation sur la marche du groupement.

Le nouveau trésorier, M. Piat, donne lecture de son rapport financier qui est écouté avec le plus vif intérêt; l'Assemblée s'associe aux paroles du président remerciant, M. Piat, de son exposé si détaillé et des sentiments d'amitié qu'il exprime aux membres de l'Union.

Le secrétaire annonce qu'aucun camarade n'a posé sa candidature comme délégué en remplacement d'Hennebicq et Duforest, démissionnaires; il fait un pressant appel auprès des camarades présents. La Commission propose la nomination de Webber et Delaplace comme délégués du Nord; ces derniers sont élus à l'unanimité.

La Commission se trouve ainsi composée :

*Président* : Planquette ;

*Secrétaire* : Muret ;

*Trésorier* : M. Piat ;

*Délégués du Nord* : Webber, Delaplace ;

*Délégués du Pas-de-Calais* : Derunder, Bridout, Boe.



L'Assemblée, à l'unanimité, fait confiance à sa nouvelle Commission.

Lecture est donnée des vœux présentés par la Commission et intéressant le Groupement.

*Premier vœu.* — Allocation de 100 francs au décès de chaque camarade. Adopté.

*Deuxième vœu.* — Allocation de 50 francs à la naissance de chaque enfant. Adopté.

Ces allocations ont effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 1925 et le trésorier donne lecture des camarades qui en sont bénéficiaires :

Décès : Catto, de Lens; Guy, de Le Waast.

Naissance : Barralle, Duflot, Lotte.

L'Assemblée décide que les victimes civiles bénéficieront de ces allocations qui seront payées au fur et à mesure qu'elles paraîtront sur le Bulletin, à moins que le secrétaire ne soit prévenu directement.

*Troisième vœu.* — Il est alloué aux délégués effectuant le déplacement de Lille et de Calais, lors des réunions de Commissions, une indemnité de 15 francs, augmentée des frais de chemin de fer. Adopté après explication du secrétaire.

La Commission étudiera la possibilité d'accorder une indemnité à tous les membres présents à l'Assemblée régionale.

*Quatrième vœu.* — Le Groupement prend à sa charge les frais de déplacement du délégué assistant à l'Assemblée générale de Paris. Adopté.

L'Assemblée espère que toutes les régionales et départementales suivront cet exemple.

L'Assemblée envoie son salut fraternel et ses sincères remerciements aux camarades de l'U. A. G., membres du Conseil d'administration et, principalement aux camarades délégués près du Comité d'entente, pour l'heureux aboutissement de leurs démarches concernant le réajustement des pensions.

Elle discute ensuite les vœux que son président aura à présenter aux Commissions précédant l'Assemblée générale de Paris.

*Premier vœu, présenté par Barbier :* Que les pensions de reversion de nos veuves soient portées à 1.500 francs. Adopté.

*Deuxième vœu, présenté par Vandenarde :* Que tous les enfants des Aveugles de Guerre bénéficient des avantages accordés aux Pupilles de la Nation. Adopté.

*Troisième vœu, présenté par Bonamy :* Que les cartes d'invalidité

soient valables sur les transports parisiens avec les mêmes avantages que celles en usage actuellement. Adopté.

*Quatrième vœu :* Le président, sur l'instance de plusieurs camarades, accepte de présenter à nouveau à l'U. A. G. le vœu tendant à faire accorder la Médaille militaire et la Légion d'honneur à tous les Aveugles de Guerre ayant trois ans de front.

L'Assemblée refuse de prendre en considération deux vœux présentés par Barbier, les jugeant trop délicats.

Webber demande, puisque les victimes civiles n'ont que voix consultative, à ce qu'un de ces derniers élus par les intéressés soit mandaté près du Conseil d'administration de l'U. A. G. pour défendre leurs intérêts propres. Hennebicq fait observer qu'il est possible à tous les membres de l'Union d'assister aux réunions du Conseil et que cette décision ne servirait à rien. Une longue discussion s'engage ensuite, sur le point de savoir s'il faut demander à l'U. A. G. une modification des statuts pour faire admettre les victimes civiles comme membres titulaires. Après échange de vues, l'Assemblée décide de laisser le Conseil d'administration de l'U. A. G. juge.

Vandenarde demande où en est la question des théâtres de Lille. Le secrétaire annonce qu'il demandera prochainement audience au maire à ce sujet.

Des renseignements sont fournis concernant des questions posées par plusieurs membres.

Il est procédé ensuite au tirage de la tombola entre tous les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

*Le Secrétaire :*

MURET (Léon).

#### RAPPORT DU TRESORIER DE LA REGIONALE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Dans le procès-verbal de la réunion du Comité des Aveugles de Guerre du Nord et du Pas-de-Calais, tenue le 1<sup>er</sup> février, procès-verbal qui m'a été communiqué par votre dévoué président, M. Planquette, je remarque que vous adressez à la Fraternelle des Combattants Roubaisiens et à son secrétaire administratif, le témoignage de votre reconnaissance.

Je suis l'interprète des membres de notre Conseil d'administration

pour vous dire l'émotion qu'il a ressentie de ce témoignage de sympathie que vous lui exprimez.

La Fraternelle des Combattants a été créée pour grouper les anciens soldats de la Grande Guerre, les décider à s'unir, s'aider et s'aimer les uns et les autres. Comment aurait-elle pu refuser son concours et celui de son Secrétariat au groupement de l'Union des Aveugles de Guerre, d'autant plus intéressant que cette infirmité de la vue ne permet pas à ses membres de faire les démarches utiles pour trouver les ressources nécessaires à l'épanouissement de votre belle œuvre. C'est donc sans aucune hésitation qu'elle vous a prêté le concours de son Secrétariat.

Sollicité personnellement par votre président, de suppléer comme voyant, M. Hennebicq, dans le travail de Secrétariat et de Trésorerie, j'ai accepté bien volontiers cette fonction ; c'est, en effet, pour moi, un honneur et un plaisir de consacrer une partie de mon temps et de pouvoir rendre ainsi service à ceux qui, de l'avis de tous, souffrent le plus des suites de la Grande Guerre.

Concernant la souscription, nous avons pensé faire un nouvel appel auprès de ceux qui n'avaient pas encore été sollicités, mais la crise industrielle qui sévit depuis quelque temps, nous a fait remettre à l'an prochain cette sollicitation de concourir à votre œuvre. Nous ferons toucher, après les vacances, les cotisations pour 1925 de ceux qui ont souscrit annuellement.

Suivant votre désir et à la suite d'une démarche faite avec M. Planquette, auprès du Crédit du Nord, un compte y a été ouvert.

A l'aide des documents que m'a remis M. Hennebicq et auxquels j'ai ajouté les miens, j'ai établi le bilan suivant du 1<sup>er</sup> juin 1924 au 31 mai 1925.

RECETTES

Report actif en 1924 de M. Donce..... Fr. 977 10

ENCAISSE

Intérêts Bons Défense..... Fr.	44 »
Donateurs .....	3.598 »
Souscripteurs .....	1.601 70
Dons divers .....	247 60
	<hr/>
	5.491 30
	<hr/>
	6.468 40

DÉPENSES

10 % à l'Union de Paris..... Fr.	500 »
Timbres, imprimés, recettes.....	278 85
Tombola de l'an dernier.....	90 »
	<hr/>
	868 85

ACTIF

En caisse espèces..... Fr.	299 55
Bons Défense .....	800 »
Crédit du Nord.....	4.500 »
	<hr/>
	5.599 55
	<hr/>
	6.468 40

Je terminerai ce rapport en vous renouvelant, Messieurs, l'offre de tout mon concours pour aider vos secrétaire et trésorier, si vous jugez que ce concours désintéressé peut vous être utile et est compatible avec les statuts de votre Société.

GROUPÉ RÉGIONAL DE BORDEAUX

Compte rendu de la réunion régionale du 5 octobre 1925.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence du camarade Brusson.

Sont présents : Delablanche, Faure, Martinet, Brusson, Vandrome, Bardet, Bissierier, Boissard, Chariault, Collot, Dunie, Gatuing, Gouny, Lanuc, Lopital, Marquette, Ramadour, Millepied, Bris, Magat, Cère-Labourdette, Toublug, Marchan, Palezy, Lajoine, Michou.

Ont écrit ou envoyé leurs pouvoirs : Arzagot, Miraille, Gouny (Henri), Guilhemjouan, Miremont, Domanger, Cade, Dufourg, Prévost, Sanguine, Baudufe, Patissou, Tauzia, Arnoult, Meirrant, Pierre (Louis).

Le trésorier du groupe, M. Chariault, retenu par son travail, s'est excusé de ne pouvoir assister à la réunion.

Lecture du rapport moral du Groupe. Adopté.

Rapport financier du Groupe :  
 En caisse, au 1<sup>er</sup> octobre 1924..... Fr. 92 55  
 Aucune dépense n'ayant été faite, aucune recette n'ayant été  
 enregistrée, l'encaisse au 1<sup>er</sup> octobre 1925 est de..... 92 55

Rapport financier du Groupe. Adopté.  
 Modification de l'article 12 du règlement des Groupes régionaux  
 et Sections départementales de l'U. A. G. Adoptée.  
 Lecture des rapports moral et financier de l'U. A. G. Adoptés.  
 Election du Comité d'administration :  
 Gironde : Bisselier, Collot, Gouny (Fernand), Lopital, Lanuc,  
 Ramadour.

Sont nommés délégués départementaux :  
 Charente-Inférieure : Brusson.  
 Dordogne : Martinet.  
 Landes : Domangé.  
 Basses-Pyrénées : Marchand.  
 Hautes-Pyrénées : Michou.  
 Nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant à l'Assem-  
 blée générale de l'U. A. G. : Brusson, Collot.

Lecture des projets ministériels comprenant :  
 1° Suppression de la pension des veuves de guerre remariées ;  
 2° Projet de loi renforçant l'article 67 de la loi du 31 mars 1919.  
 Après explications, le Groupement régional de Bordeaux adopte  
 les vœux suivants :

« Après avoir examiné le projet concernant les veuves de guerre,  
 « le Groupe estime qu'il ne peut se prononcer faute de renseigne-  
 « ments précis. »

Vœu adopté à l'unanimité, moins deux voix, Fatuing et Marchand,  
 qui se prononcent nettement pour la suppression des pensions des veuves  
 de guerre remariées sans enfant.

En ce qui concerne le projet de loi sur la modification de l'article  
 67 de la loi du 31 mars 1919 :

« Le Groupe Régional de Bordeaux met en garde l'U. A. G.  
 « contre tout ce qui pourrait porter atteinte aux droits des anciens  
 « combattants. Il se prononce nettement contre ce projet, estimant le  
 « ministre suffisamment armé pour supprimer les pensions abusives. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Le Groupe adopte les vœux votés les années précédentes, concer-  
 nant les femmes d'aliénés, les ascendants, veuves sans pension des  
 grands invalides.

Le camarade Brusson développe un projet de Caisse de prévoyance  
 qu'il présentera devant les commissions à l'Assemblée générale de  
 l'U. A. G. A l'unanimité, le Groupe adresse ses remerciements aux  
 camarades membres du Conseil d'administration de l'U. A. G. et par-  
 ticulièrement aux camarades Scapini et Favret sur les heureux résultats  
 obtenus au sujet de l'augmentation de nos pensions.

En fin de séance, les délégués se sont réunis en comité pour la for-  
 mation du Bureau année 1925-1926. Sont nommés :

Président du Groupe Régional : Brusson ;  
 Vice-président du Groupe Régional : Gouny (Fernand) ;  
 Secrétaire du Groupe Régional : Collot ;  
 Trésorier voyant : M. Chariault.

Le Président : BRUSSON. Le Secrétaire : COLLOT.

## SECTION DÉPARTEMENTALE DU RHONE

Procès-verbal de la réunion du 13 septembre 1925.

La séance est ouverte à 15 h. 45, sous la présidence du cama-  
 rade G. Gerbelli. Etaient présents : Gerbelli, Versini, Mulsant, Cho-  
 marat, Dolmière, Barret, Cavagna, Vial, Montet, Cognard, Lamure,  
 Cinquin, Gauthier, Fevlat et Fascina. Excusés : Cachet, Bargoin,  
 Vachon, Billoud, Crosin.

Le président Gerbelli présente les membres du Bureau, ainsi que  
 le nouveau trésorier voyant, J. Fascina, lequel a accepté la fonction  
 qu'il lui a été offerte.

Le Bureau accepté est ainsi composé :

Président : Gerbelli ;  
 Vice-Président : Versini ;  
 Secrétaire : Mulsant ;  
 Trésorier : Fascina (non aveugle) ;  
 Membre du Comité d'administration et commissaire aux comptes :

Chomarat ;

Membres du Comité d'administration : Dolmière, Cachet, Barré ;  
 Commissaire aux comptes : Pierson (non aveugle).

Le vice-président Versini est nommé délégué à l'Assemblée de  
 l'U. A. G. en novembre à Paris.

Le vice-président Versini s'ingénie à faire comprendre à tous les  
 camarades l'intérêt qu'il y a de se grouper pour arriver à faire aboutir

les revendications locales et en particulier la rentrée au groupement des fonds destinés aux aveugles et qui s'en vont ailleurs.

Après avoir entendu à ce sujet les camarades Vial, Mulsant, Chomar, Cavagna, etc... L'Assemblée adopte la motion suivante :

Les Aveugles de Guerre du Rhône, réunis en Assemblée départementale, le 13 septembre 1925, protestent contre la destination donnée aux fonds recueillis dans le département en faveur des Aveugles de Guerre. Ils sont décidés à mettre en action tout ce qui sera possible pour que, d'une part, les fonds récoltés en faveur des Aveugles de Guerre en général soient versés à l'Office National des Mutilés et Réformés à Paris, et que, d'autre part, les fonds recueillis pour l'Union des Aveugles de Guerre soient remis directement à ce groupement. La section départementale ne devant conserver par devers elle que les dons faits avec affectation spéciale à la départementale, après en avoir adressé le dixième à l'Union des Aveugles de Guerre.

Pour cela ils décident qu'une délégation de trois membres sera désignée pour mettre au courant les pouvoirs compétents.

Sur la proposition du camarade Vial, il est décidé que des diplômes seront offerts aux membres honoraires.

Le trésorier Fascina, heureux d'avoir eu la confiance de ses collègues, les remercie et leur témoigne son attachement. Il insiste auprès d'eux pour qu'ils restent unis et leur montre l'utilité de créer une Caisse de solidarité.

Il espère que ses camarades moins favorisés que lui du sort de la guerre verront au moins clair dans sa comptabilité.

Sur la proposition du vice-président Versini, l'Assemblée accepte l'organisation d'un banquet amical, chaque année, aux frais de la Caisse.

Après diverses questions d'ordre intérieur, l'Assemblée adopte les douze articles du règlement intérieur et l'ordre du jour étant épuisé, il est convenu que la prochaine réunion de Bureau aura lieu, le 25 octobre, chez le camarade Barré, rue Charles-Lyonnet, n° 20, et choisira le président d'honneur éventuel.

Le président lève la séance à dix-sept heures et quart.

Vu :

Le Président : G. GERBELLI.

## SECTION DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE

*Compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 1925.*

*Ordre du jour* : Lecture du rapport moral et financier de l'U. A. G. Rapport financier et moral de notre départementale. Election du Comité d'administration et nomination d'un délégué à l'Assemblée générale de l'U. A. G. Vœux et questions diverses.

Sont présents : Le Cocq, Quéméner, Bénéat, Bouguen, Kernéis, Kéragall, Argouarch, Querrien, Coat, Stéphan (Jean-Pierre), Prigent, Le Lann, Kromer, Sibiril.

Excusés et pouvoirs à Sibiril : Clément, Gohiec, Le Borgne (Jean), Jung, Déniel.

Pouvoirs à Bénéat : Bellec et Quété.

A deux heures trente, Le Cocq, président, ouvre la séance et remercie les camarades qui sont venus à notre Assemblée départementale, mais constate avec regret que sur quarante-huit Aveugles de Guerre du département, quatorze seulement sont présents et sept ont envoyé leurs pouvoirs.

Le Cocq fait lire les rapports moral et financier de l'U. A. G.; aucune observation n'est présentée. L'Assemblée adresse au Conseil d'administration de l'U. A. G., plus particulièrement à Scapini et Favret, nos représentants au Comité d'entente des Associations de victimes de la guerre, nos remerciements pour la lutte tenace qu'ils ont menée pour le relèvement de nos pensions et comptent sur eux pour continuer la lutte pour que toutes les revendications contenues au rapport moral obtiennent satisfaction. Le trésorier, M. Kègre, donne lecture du rapport financier de notre départementale qui est approuvé.

L'Assemblée adresse ses plus vifs remerciements à M. Kègre pour son dévouement.

Le secrétaire donne lecture du rapport moral, qui est approuvé.

### *Rapport moral.*

Le Comité d'administration de notre départementale décidait de prendre part au cortège, organisé chaque année par le Souvenir Français, à l'occasion du 1<sup>er</sup> novembre et, comme les autres associations patriotiques, de déposer une gerbe au monument des morts pour la patrie.

L'Union des Anciens Combattants nous invitait à prendre part au cortège qu'elle organisait le 11 novembre, Fête de la Victoire. Nous

nous sommes fait un devoir de prendre part à cette manifestation, de nous rendre en cortège au monument des morts pour la patrie.

Kremer fit des démarches auprès de la direction des Concerts Sangra pour que des réductions soient accordées aux Aveugles assistant aux concerts donnés par cette Société ; Kremer obtint satisfaction, une réduction de moitié nous était accordée (une place pour deux).

Le directeur du Théâtre Municipal nous accorda la même réduction pendant la saison théâtrale (avril et mai).

Le Comité d'administration, sur l'initiative de M. Kègre, trésorier, décidait d'organiser une tombola et un concert le 26 avril ; l'autorisation pour notre tombola nous étant parvenue tardivement, nous n'avions pas le temps voulu pour écouler nos billets ; Le Cocq, vers la mi-avril, fit une demande au préfet pour que la date du tirage fut reportée au 31 mai ; nous avions ainsi plus de temps pour écouler nos billets ; le résultat obtenu fut satisfaisant ; nous avons placé plus de 7.000 billets et nous avons eu de nombreux lots des commerçants de la ville.

M. Kègre s'occupa activement de l'organisation du concert du 26 avril au Foyer du Soldat ; il obtint le concours de trois artistes du Théâtre Municipal et des meilleurs artistes amateurs de la ville.

Une lettre fut adressée à tous les camarades du Finistère les invitant à cette fête ; des places leur étaient réservées ; une quinzaine de camarades répondirent à cette invitation.

Notre concert du 26 avril obtint un succès complet ; nous avions salle comble et les autorités civiles et militaires que nous avions invitées avaient honoré de leur présence cette fête.

Vu le succès obtenu par le concert du 26 avril, le Comité d'administration décida de donner un autre concert. M. Kègre avait la promesse du concours de tous les artistes du Théâtre Municipal. Mais comme ces messieurs n'avaient pu nous fixer la date où ils seraient libres pour donner ce concert, et nous ayant prévenus que deux jours à l'avance, nous ne pûmes, cette fois, adresser d'invitation aux camarades.

Notre concert du 29 mai, comme celui du 26 avril, obtint un plein succès.

M. Kègre a fait adopter par l'Office départemental des Mutilés, dont il est membre, le vœu suivant : « Que des machines à écrire portatives soient accordées en plus grand nombre aux Aveugles de Guerre. »

Plusieurs membres de l'Office départemental des Mutilés étant,

cette année, à renouveler, Sibiril a été désigné pour faire partie du collège électoral.

Les correspondances ont été, cette année, plus nombreuses ; plus de 130 lettres ont été envoyées par le secrétaire.

Election du Comité d'administration : Le Cocq, Kremer, Bénéat, Quéméner et Sibiril sont nommés administrateurs.

Le Cocq conserve la présidence et Sibiril le secrétariat.

Bénéat est nommé délégué à l'Assemblée générale de l'U. A. G. Le Cocq délégué suppléant.

La caisse de notre départementale assumera, désormais, les frais pour l'envoi du délégué. 40 francs par jour sont alloués au délégué et son voyage aller et retour en 2<sup>e</sup> classe, ce qui fait au total 170 francs.

### Vœux.

L'Assemblée vote à tous les camarades du Finistère qui se marieront un cadeau de noce de 50 francs, à condition que ces camarades aient assisté une fois à l'Assemblée départementale ou se soient fait excuser. Toutefois, si l'U. A. G. redonnait un cadeau de mariage, nous cesserions d'en donner.

Certains de nos camarades n'étant pas mariés dans les délais prévus par la loi du 31 mars n'ouvrent pas droit à pension à leur veuve à leur décès ; pour cette catégorie de veuves, l'Assemblée vote un secours de 150 francs au décès de l'époux.

Toutefois, lorsque la loi sera votée donnant à toutes les veuves sans exception les mêmes droits, nous ne donnerons plus de secours.

Les orphelins ayant été jusqu'ici les moins avantagés, nous demandons que les orphelins de guerre ou de grands mutilés aient une allocation égale aux 25 % de la pension d'un cent pour cent.

Considérant que les veuves de fonctionnaires ou de militaires en se remariant conservent leur pension et ont bénéficié jusqu'ici de toutes les augmentations, que les pensions de veuves de fonctionnaires ou de militaires soit de trois à cinq fois plus fortes que les pensions des veuves de guerre remariées,

Nous protestons contre la proposition du député de la Sarthe qui demande la suppression de leurs pensions aux veuves de guerre remariées.

Le gouvernement en agissant ainsi manquerait à ses engagements et encouragerait l'union clandestine.

Les membres présents sont favorables à la revision des pensions

sans qu'il soit, toutefois, porté atteinte aux droits de présomption des anciens combattants.

L'Assemblée approuve le Comité d'administration d'avoir pris part au cortège du 1<sup>er</sup> et du 11 novembre.

Chaque année il en sera ainsi.

SIBIRIL.

## SECTION DÉPARTEMENTALE DU TARN

*Procès-verbal de la séance du 4 octobre 1925 à Castres.*

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence du camarade Blatgé, de Saint-Sulpice, président.

Sont présents : les camarades Dupuy, Gatinel, Montalan, Bonnet, Blatgé, Genies, Satgé, Enjalbert, Dardié, Maury, Caillaut.

Ont écrit déclarant accepter toutes décisions prises : les camarades Assénat, Vidal, Sévérac, Germa, Hue.

Absents : les camarades Albouy et Tannis.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture du rapport financier. Adopté.

Lecture d'un échange de correspondance entre l'U. A. G. et le secrétaire de la section au sujet de la décision du C. A. du 4 juillet 1925, pour la non-insertion du procès-verbal de la séance de la section du 20 juin 1925.

Lecture du règlement de l'U. A. G.

Après un échange de vues sur les faits ci-dessus relatés, la Section approuve sans réserve l'attitude prise par le camarade Satgé dans cette affaire et fait sienne la correspondance adressée par lui au secrétaire général ; elle donne mandat à son délégué à l'Assemblée générale de porter la question devant tous les camarades réunis afin que soient appréciés et jugés les faits ayant amené les décisions du C. A. du 4 juillet et du 5 septembre, à l'Assemblée du 15 novembre.

Lecture d'une lettre informant la Section que son délégué a une chambre retenue à l'U. A. G. à partir du 12 novembre.

Lecture d'une lettre du Secrétariat de l'U. A. G. demandant avis à la Section sur la suppression des pensions aux veuves de guerre remariées et sur la modification de l'article 67 de la loi du 31 mars 1919.

La Section, après avoir pris connaissance du projet gouvernemental concernant les modifications à apporter à l'article 67 de la loi du 31 mars 1919 soumis par l'U. A. G., approuve à l'unanimité les dis-

positions de ce projet qui sauvegardent les intérêts des défenseurs en soumettant les demandes de revision à la juridiction des tribunaux départementaux des pensions. La Section ne pourrait, en effet, approuver toute revision qui serait simplement administrative.

La Section en réponse à la demande formulée par l'U. A. G. au sujet de la suppression de la pension aux veuves remariées, émet le vœu suivant : « La suppression de la pension aux veuves remariées étant une atteinte portée au principe du droit à réparation posé par la loi du 31 mars 1919 ne saurait être admise de manière absolue. » Sur l'avis du camarade Dupuy, la Section proposerait la transaction suivante : « Les veuves qui se remarieraient toucheraient une indemnité égale à trois annuités de pension et par la suite n'auraient aucun droit à la continuation de la pension touchée jusque-là par elles. »

Nomination d'un délégué à l'Assemblée générale. Le camarade Satgé est désigné à cet effet.

Vu l'état des ressources de la Section, il est décidé que les frais du banquet seront remboursés au camarade délégué et à son guide.

La Section fait confiance aux dirigeants de l'U. A. G. pour la poursuite et la réalisation des vœux n'ayant pas encore obtenu satisfaction : pupilles de la nation, ascendants, veuves, article 64 de la loi du 31 mars 1919, décorations.

La Section demande qu'il soit inscrit, au projet du budget pour 1925-1926, une somme de 5.000 francs en vue de la location d'une maison de repos en province, et qu'un aménagement plus confortable qu'à Saint-Georges-de-Didonne y soit réservé.

La Section demande, en outre, à l'U. A. G., de faire le nécessaire auprès des pouvoirs compétents pour que, s'il est ouvert d'autres écoles de rééducation pour les soldats blessés au Maroc, le C. A. de ces dernières soit formé par moitié de camarades rééduqués et que chacun soit appelé à faire connaître les modifications qu'il juge nécessaires en vue de mieux orienter dans leur rééducation les nouveaux camarades.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

*Le Secrétaire : SATGÉ.*

### *Rapport financier.*

En caisse au 20 juin.....	Fr.	73 80
Cotisation camarade Maury.....		5 »
Don Société Pêcheurs à la Ligne d'Albi.....		50 »
Total.....	Fr.	128 80

Dépenses :

Envoi à l'U. A. G. quote-part M. Lautard.....	Fr.	2	»
Frais convocation réunion octobre.....		2	»
		<hr/>	
Total .....	Fr.	4	»

Balance au 3 octobre 1925 : 128 fr. 80 — 4 fr. = 124 fr. 80  
 Reste en caisse à ce jour : 124 fr. 80

La Trésorière :  
 Mme SATGÉ.

### SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE

*Procès-verbal de l'Assemblée générale qui a été tenue à Toulouse, le dimanche 11 octobre 1925, à l'Ancienne Faculté des Lettres.*

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence du camarade Séguy, président de la Section.

Ont répondu à l'appel : les camarades Balansa, Burgard, Carrier, Curbières, Delmas, Desjardins, Duplan, Fourment, Laurent, Lenfant, Mousty, Richou, Séguy.

Ont écrit en envoyant leurs pouvoirs : Alibert, Latrille, Mirouze, Granet, Saint-Marty, Lacambre.

Absents : Alquié (Germain), Alquier (Louis), Compardon, Dupuy, Lajous, Monnier, Pons, Prévost, Vidal.

Le camarade Satgé, du Tarn, assiste à la séance.

Séguy dit qu'il va être donné lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée de la Section tel qu'il a été envoyé à l'U. A. G. et attire l'attention des auditeurs sur le passage que le Conseil d'administration n'a pas voulu insérer dans le Bulletin mensuel.

Ce procès-verbal est adopté sans réserve et à l'unanimité par les camarades.

Lecture est donnée du rapport financier présenté par M. Satgé, trésorier voyant. Ce rapport est adopté.

Le président traite ensuite des questions locales et demande à l'Assemblée de voter un crédit pour participer à l'achat d'une couronne que toutes les Associations des victimes de la guerre de Toulouse iront porter au cimetière, le 1<sup>er</sup> novembre, au Monument des Morts pour la Patrie. La somme de 50 francs est votée.

Il annonce aux camarades qu'étant vice-président du Comité des

Fêtes du 11 novembre, il se tiendra à leur disposition pour leur faire parvenir, autant que cela lui sera possible, pour eux et leur famille, des cartes d'entrée pour la grande représentation au Théâtre du Capitole, et cela gratuitement.

On passe ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Paris. Après de longues discussions où tous les camarades présents ont fait valoir leur point de vue, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

L'Assemblée de la Section départementale de la Haute-Garonne donne mandat à son délégué de soutenir les motions et vœux suivants :

1° Considérant que le fait d'avoir été élu administrateur ne constitue pas pour celui-ci une remise de pouvoir illimité ou un blanc-seing pour l'accomplissement de tous actes administratifs et qu'il reste toujours le droit à tout membre de l'U. A. G., et encore plus à un groupement constitué, d'approuver ou de désapprouver ces dits actes,

Proteste contre la façon dictatoriale avec laquelle le Conseil d'administration, dans sa séance du 4 juillet dernier, a annulé un passage des procès-verbaux des Assemblées des départementales de la Haute-Garonne et du Tarn, passages qui désapprouvaient hautement le camarade Laffargue pour sa campagne mensongère et désobligeante, lors des élections au C. A. 1924, menée contre des candidats administrateurs : Bordin, Beda, Sainte-Rose, Toudouri, Séguy, Estienne, Paulette et Cabasson,

Demande qu'à l'avenir les fonctions d'administrateurs soient accessibles à tous les membres de l'Union, sans que pour cela des administrateurs en exercice se croient en droit de mener une campagne — qui peut paraître officielle — contre des candidats qui n'ont pas l'heur de leur plaire et qu'ils cherchent à discréditer par des propos calomnieux.

Demande, en outre, que le C. A. de l'U. A. G. ne puisse pas, par lui-même radier un camarade sans en référer à une Assemblée générale de l'U. A. G. ;

2° Considérant que les Maisons de Franceville ne sont pas mises à la portée de tous les camarades de certaines contrées, et particulièrement du Sud de la France, car en outre d'un très long et fatigant parcours en chemin de fer, ils sont astreints à un prix de voyage très élevé qui va jusqu'à 450 francs si l'on a un enfant et 700 francs si l'on en a deux,

Demande que, comme l'année dernière, l'U. A. G. inscrive à son budget une dépense de 5.000 francs pour la location de chambres loin

de Franceville. Puisque le Sud-Ouest a eu ce nouveau centre de repos cette année, nous vous proposons le Midi, c'est-à-dire Luchon, pour l'année prochaine. Plus tard, l'on pourrait contenter d'autres contrées.

Autres vœux :

3° Que l'U. A. G. soit contre toute atteinte portée à la loi du 31 mars 1919 en se déclarant l'adversaire de la revision des pensions et de la suppression des pensions aux veuves de guerre remariées ;

4° Qu'au décès d'un camarade l'U. A. G. alloue aux ayants droit 1.200 francs à la personne qui s'est spécialement dévouée pour lui et 100 francs à chacun de ses enfants âgés de moins de dix-huit ans ;

5° Que le Bureau fasse de plus pressantes démarches auprès du Sénat pour l'adoption comme pupilles de la Nation de tous les enfants nés ou à naître des Aveugles de Guerre ;

6° Que les ascendants des grands invalides aient droit à pension ;

7° Que soient poursuivies sans relâche les démarches faites auprès des pouvoirs compétents en vue d'obtenir l'application de l'article 64 pour toutes les maladies de l'Aveugle de Guerre dont rapport en ce sens a été fourni par notre camarade, le docteur Lallemand ;

8° Que l'U. A. G. déplace la Bibliothèque Braille installée au deuxième étage de notre Maison de la rue Ballu, afin que cet emplacement serve à l'établissement de chambres supplémentaires, pour le plus grand profit des Aveugles de Guerre de passage à Paris.

En fin de séance, l'adresse suivante a été votée à l'unanimité :

Les membres de la Section départementale de la Haute-Garonne, n'ayant ni haine ni parti pris pour personne, et se sentant en droit de reconnaître les fautes comme les bonnes actions commises par nos administrateurs, adressent leurs bien vifs remerciements au président Scapini et au secrétaire général Favret pour le dévouement qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de la réussite du réajustement de nos pensions.

Ces mêmes remerciements vont aussi au Comité d'entente, à MM. Picot et Jean Goy, députés, et à M. de Lubersac, sénateur, à qui nous vouons notre reconnaissance.

Demandent au Bureau de l'U. A. G., ainsi qu'aux conseillers d'administration, d'user de bonne camaraderie dans la prise en considération des vœux présentés plus haut.

La séance est levée à douze heures.

Le Président : A. SEGUY.

### NOTE DU CAMARADE LAFFARGUE

Le premier vœu contenu dans le procès-verbal de l'Assemblée départementale de la Haute-Garonne m'oblige à protester contre les termes injurieux employés à mon égard par le camarade Seguy et à rétablir l'exactitude des faits.

Dans la propagande faite l'année dernière au sujet des élections au Conseil d'administration, nous nous sommes bornés à indiquer nominativement les dix candidats qui nous paraissaient les plus qualifiés pour exercer les fonctions d'administrateurs. Le camarade Seguy ne peut donc interpréter l'omission que nous avons faite de son nom comme une calomnie mensongère.

LAFFARGUE.

### RAPPORT FINANCIER DE LA SECTION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE

Arrêté au 11 octobre 1925

Recettes :

En caisse au 14 juin.....	Fr. 825 85
Cotisation camarade Granet.....	5 »
Septembre, subvention du Conseil municipal.....	150 »
	<hr/>
	980 85

Dépenses :

Juin 1925 : Distribué aux camarades habitant hors de Toulouse :	
Alibert (Fernand), Revel.....	Fr. 9 10
Balansa, Cintegabelle .....	7 »
Latrille, Grenade .....	12 15
Mously, Villemur .....	6 75
Marty, Saint-Félix .....	8 80
Granet, Grisolles .....	6 55
	<hr/>
	50 35
Etrennes concierge .....	5 »

Reste en caisse..... 925 50

Le Trésorier : SATGÉ.

Vu :

Le Commissaire aux comptes : MASSON.



## GROUPE RÉGIONAL DE LIMOGES

*Compte rendu de la réunion générale du 11 octobre 1925.*

La réunion générale annuelle du Groupement régional de Limoges de l'U. A. G. a eu lieu, le dimanche 11 octobre, à la salle de la Chambre de Commerce, mise gracieusement à sa disposition par cette compagnie.

Étaient présents : Cluzelaud, Denis (Joseph), Gerland, Pallier, Sigault, Valladeau, Viance-Broussaudier, Cassat, Loulergue, Pagand, Meillasson, Clément, Begoin, Dupuy, Grenet, Mombœuf, Estorges, Lagarde, Rouhaud, Vayne.

Excusés : Dessaix, Matinaud, Meline, Veyret, Delhomme, Desbancs, Olivet, Porcheron, Auliac, Chastaing, Lardet.

Après renouvellement du Bureau régional et compte rendu moral et financier du Groupe, l'Assemblée adopta à l'unanimité les vœux suivants :

Le Groupement régional de Limoges demande que :

1° La Caisse Fraternelle de l'U. A. G. se montre encore plus sévère dans l'attribution des secours et que le deuxième secours accordé figure au Bulletin ;

2° Les prix de location de Franceville soient relevés afin de couvrir les dépenses courantes de cette maison, la même augmentation s'entendant aussi pour les autres villégiatures ;

3° Les excédents de dons pour Franceville et maisons de repos soient éventuellement reportés sur d'autres maisons de villégiature ou de repos ;

4° Toujours à l'unanimité complète que le taux des cotisations pour l'U. A. G. soit relevé ;

5° L'U. A. G. et le Comité d'entente veillent au réajustement des pensions avec le prix de la vie ;

6° Les camarades ayant subi un dommage du fait de la guerre reçoivent la réparation à laquelle ils ont droit ;

7° Au sujet de la revision des pensions, le Groupe fait confiance au Bureau de l'U. A. G. pour prendre, d'accord avec le Comité d'entente des mutilés, l'attitude qu'il jugera la plus utile au bien général ;

8° Le Groupe demande que partout et afin de simplifier le service et d'éviter les récriminations, les Compagnies de chemins de fer délivrent des billets ordinaires à quart de place portant seulement au

dos la mention « accompagné » et le numéro de la carte de l'invalidé ;

9° Le Groupe déclare qu'il ne peut être fait aucun grief à un membre de l'U. A. G., quel qu'il soit, pour avoir communiqué aux camarades qui les lui demandent des renseignements sur les candidats au Conseil d'administration ;

10° Le Groupe enfin remercie et félicite l'U. A. G. pour le travail accompli dans l'année écoulée. En particulier, il assure le Bureau et notamment le président, le secrétaire général, le trésorier, de son absolue confiance et les prie instamment de maintenir leur candidature aux prochaines élections.

## AUX CAMARADES DE LA HAUTE-VIENNE

Une somme de quatre cents francs environ est actuellement entre les mains de l'Office départemental des Mutilés de la Haute-Vienne destinée aux Aveugles de Guerre de ce département.

Prière aux camarades de la Haute-Vienne, chargés de famille, de bien vouloir adresser d'urgence leur demande avec justification au camarade Sigault, secrétaire de la Régionale à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), qui transmettra les dossiers en appuyant les demandes.

*Nous publions la lettre suivante que notre camarade Brassac nous prie d'insérer :*

Camarades, Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Soldats,

Le Bulletin de septembre, qui vient d'apporter la bonne nouvelle de la communication de la lettre du capitaine Versini, dont je ne vois pas l'utilité de la recopier sur ma présente. La justice qui vient d'être faite en faveur des anciens militaires de carrière, n'est purement et simplement qu'un premier pas vers le but définitif que nous devons poursuivre, jusqu'à ce que nous ayons obtenu pleine et entière satisfaction.

Il était illogique que les anciens militaires de carrière fussent lésés pareillement.

Prenons un officier ou un sous-officier, qui bénéficie de la pension mixte, le bénéfice de l'article 10 ne lui est appliqué que sur la pension de soldat, tandis que le jeune officier ou sous-officier verra ladite allocation appliquée sur la totalité de sa pension, nous partageons

avec joie la juste revendication qui vient d'être rendue en faveur du capitaine Versini, dont tous les camarades pourront bénéficier désormais sur ce point.

Mais, chers camarades ! il y a encore de la dure besogne à faire en faveur des anciens militaires de carrière et cette besogne n'est pourtant pas compliquée, si notre Bureau veut bien collaborer avec les différents organes de retraités, dont je n'ai nullement besoin de faire la propagande.

Arrivons au but :

Les titulaires d'une pension mixte, article 59 et 60 (loi du 31 mars 1919), se sont vu enlever le bénéfice de l'article 47 de la loi du 17 avril 1924.

Pourquoi ?

Pour des questions d'ordre financier, dans ce cas il aurait dû être supprimé pour toutes les catégories de militaires anciens, présents et futurs.

Tandis qu'au contraire, les anciens militaires d'avant 17 avril 1924 ne pourront bénéficier des avantages de l'article 47, de la loi du 17 avril 1924, et tous les autres en bénéficieront.

Je citerai des cas extraordinaires, pour une certaine catégorie de mutilés, qui ont obtenu des congés de longue durée, mutilés pendant la guerre 1914-1918, et ont bénéficié des avantages de l'article 47, de la loi du 17 avril 1924, tandis que les camarades qui, après la guerre, ont demandé leur réforme, liquidé avant la fameuse loi, se sont vu ce bénéfice enlevé.

Il est donc temps, camarades, que le Bureau de l'U. A. G. fasse le nécessaire à cet effet et que l'article soit de nouveau lu et relu par les parlementaires, et que, par un vote rapide, il soit modifié en notre faveur.

Il serait intéressant de savoir si, dans sa prochaine séance, le Bureau mettra au point le cas exposé.

Donc, camarades, une fois nos revendications déposées entre les mains du colonel Fabry ou du colonel Picot, notre devoir est d'écrire à nos députés pour que justice soit faite, comme celle qui vient d'être faite au capitaine Versini.

Je suis prêt à toute action auprès des députés de mon département. Il faut donc aboutir sans retard.

H. BRASSAC.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : COURTEIX, GRILLET, NICOLAI.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : GASTON L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON, CONAN, DERUNDER, DUFOURG, FAUVEL, GOUBIN, ISAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, LELOUP, MALGAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), TOUDOURI, VIROT.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. MARCEL BLOCH.

Mme BROQUIN.

M. CHEFFER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation

Mlle JALAGUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme MUS.

M. PASCAL.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D<sup>r</sup> SCHNEIDER.

## Liste des Donateurs

---

M. J. Helft, de Paris, 100 fr. — Mlle Granger, à Chanes (Saône-et-Loire), 10 fr. — Anonyme, transmis par le journal *Le Matin*, 500 fr. — Mlle Marie Brossaud, à Pornic (Loire-Inférieure), 200 fr. — Mme Condamin-Lyotard, de Batna, 5 fr. — Anonyme n° 21.138, 20 fr. — Mme Romet, Buenos-Aires, 200 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Produit d'une quête au mariage des époux Hourbette-Buteaux, à Singhy (Ardennes), 30 fr. — Produit d'une vente de programmes au cours de la matinée du film *Destruction*, donnée à l'Empire, 1.542 fr. 20. — M. Metmann, Paris, « Affectation Maisons de Repos Franceville », 300 fr. — Mme Stern, à Paris, 20 fr. — MM. Dolfus, Mieg et Cie, à Mulhouse, 100 fr. — M. Napoléon Rancy, Marseille, 2.200 fr. — Produit d'une quête faite au mariage des époux Degaudenzi-Quaile, à Meslières (Doubs), 50 fr.

